



Activités Réinscriptions aquatiques et espace forme

Réinscription adultes

Pour les adultes cessonais et non-
cessonnais déjà inscrits en 2024-2025 :

Du 12 au 17 mai 2025

Exclusivement en présentiel, dans le hall de la piscine :

- Pour une réinscription à la même activité, au même horaire que 2024-2025 :

▶ 30 minutes avant le début de votre cours.

- Pour un changement de cours (activité et/ou horaire différents du cours suivi en 2024-2025), sous réserve de places disponibles :

▶ Après la fin du cours souhaité - voir le planning des cours affiché dans le hall.

• Votre réinscription ne sera validée qu'à réception de votre dossier complet :

- Fiche de réinscription reçue par mail, dûment complétée et signée ;
- Justificatif de domicile* de moins de trois mois pour les cessonais ;
- Paiement par chèque, chèques vacances format papier, coupons sport ou espèces avec l'appoint ;
- Carte de cours 2024-2025 si possible.

* Avis d'imposition, facture de gaz ou d'électricité, attestation d'assurance de moins de 3 mois en version papier, ou numérique sur téléphone portable.

2, esplanade de l'Hôtel de Ville - 35 510 Cesson-Sévigné

Contact : 02 99 83 52 00 - piscine@ville-cesson-sevigne.fr - ville-cesson-sevigne.fr



Activités **Nouvelles Inscriptions** aquatiques et espace forme

Inscription adultes

En fonction des places restantes

à partir du 2 juin pour les cessonnais

à partir du 10 juin (à partir de 14h) pour les non-cessonnais

• **En ligne : paiement par CB, directement sur le site**

Veillez nous retourner dans les plus brefs délais votre justificatif de domicile* et fiche d'inscription dûment complétée, téléchargeable sur le site de la ville. Fermeture de la plateforme en ligne à partir du 5 Septembre 2025.

<https://ville-cesson-sevigne.tickeasy.com/fr-FR/billetterie-ville-de-cesson-sevigne>

• **En présentiel, uniquement aux horaires suivants jusqu'au 27 juin 2025**

Lundi : 8h15 - 15h30

Mardi : 8h15-12h00 / 13h30-19h30

Mercredi : 8h15-10h30

Jeudi : 8h15-10h30 / 13h30-15h30

Vendredi : 8h15-15h00 / 18h00-19h00

Pas d'inscriptions les week-ends et jours fériés.

Paiement en une seule fois par chèque, chèques vacances format papier, coupons sport, espèces avec l'appoint ou CB. Justificatif de domicile obligatoire pour les cessonnais*.

* Avis d'imposition, facture de gaz ou d'électricité, attestation d'assurance de moins de 3 mois en version papier, ou numérique sur téléphone portable.

2, esplanade de l'Hôtel de Ville - 35 510 Cesson-Sévigné

Contact : 02 99 83 52 00 - piscine@ville-cesson-sevigne.fr - ville-cesson-sev